



# Communiqué de presse

Paris, le 2 novembre 2022

## AXA a publié une présentation aux investisseurs sur la mise en œuvre de IFRS 17 et IFRS 9

AXA a publié aujourd'hui une présentation destinée aux investisseurs et analystes relative à la mise en œuvre des normes comptables IFRS 17 et IFRS 9, qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les points saillants de la présentation sont les suivants<sup>1</sup> :

- La capacité de résultat opérationnel agrégé ne devrait pas être affecté suite à la transition,
- Les capitaux propres<sup>2</sup> devraient être globalement stables lors de la transition,
- Une marge sur services contractuels d'environ 34 milliards d'euros<sup>3</sup> devrait être créée lors de la transition,
- La mise en œuvre devrait engendrer des changements limités de reporting, reflétant l'accent mis par le Groupe sur les lignes techniques,
- Les nouvelles normes n'auront aucun impact sur la gestion de la trésorerie et du capital du Groupe, sur son ratio de Solvabilité II ainsi que sur sa stratégie,
- Les objectifs financiers clés<sup>4</sup> du plan 'Driving Progress 2023' du Groupe sont réaffirmés.

« Cette annonce marque une étape clé dans la mise en place de IFRS 17, un projet qui a mobilisé ces dernières années l'ensemble des équipes Finance dans l'ensemble du Groupe », a déclaré **Alban de Mailly Nesle, Directeur Financier du Groupe AXA**. « Nous escomptons des impacts limités au global, y compris sur nos fonds propres et sur le résultat opérationnel du Groupe, du fait de notre modèle orienté principalement vers les lignes techniques et génératrices de commissions. Je tiens à remercier tous les collaborateurs qui ont participé à ce projet pour leur engagement sans faille au cours des dernières années. »

Alban de Mailly Nesle, Directeur Financier du Groupe AXA, et Grégoire de Montchalin, Directeur de la Comptabilité et du Reporting du Groupe AXA, animeront une présentation aux investisseurs le jeudi 3 novembre 2022 dans les bureaux d'AXA XL à Londres. La présentation débutera à 15h15 GMT.

Un lien webcast en direct et des documents support seront mis à disposition le mercredi 2 novembre 2022 à partir de 17h45 GMT sur le site<sup>5</sup> d'AXA : [Présentation d'AXA sur IFRS17 à destination des analystes et investisseurs](https://www.axa.com/fr/presse/evenements/2022-presentation-ifrs17-conference-analystes-et-investisseurs)

<sup>1</sup> Ces points saillants ainsi que toute autre information inclus dans ce communiqué de presse et dans la présentation qui y est associée sont couverts par les 'avertissements importants' décrits ci-dessous

<sup>2</sup> Capitaux propres hors 'autres produits et charges' reconnus sur la période

<sup>3</sup> La marge sur services contractuels est un composant de la valeur comptable (à l'actif ou au passif) d'un groupe de contrats d'assurance qui représente la portion de bénéfice non-acquise qui sera acquise par la compagnie au fur et au mesure de la fourniture de services assurantiels contractuels – montant avant effets d'imposition

<sup>4</sup> (i) Croissance du résultat opérationnel par action dans le haut de la fourchette de 3% à 7% par an en moyenne entre 2020E (en base normalisée des sinistres liés à la pandémie de Covid-19 et du montant des catastrophes naturelles au-delà du niveau normalisé) et 2023E, (ii) Rentabilité opérationnelle des capitaux propres entre 13% et 15% de 2021E à 2023E, (iii) Ratio de Solvabilité II cible d'environ 190%, (iv) 14 milliards d'euros cumulés de remontées de trésorerie de 2021E à 2023E

<sup>5</sup> <https://www.axa.com/fr/presse/evenements/2022-presentation-ifrs17-conference-analystes-et-investisseurs>



### A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 149 000 collaborateurs au service de 95 millions de clients dans 50 pays. En 2021, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 99,9 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,8 milliards d'euros. Au 31 décembre 2021, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 051 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA ([axa.com](http://axa.com)).

**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](http://axa.com)**

### POUR PLUS D'INFORMATION :

**Relations investisseurs :** +33.1.40.75.48.42

[an.u.venkataraman@axa.com](mailto:an.u.venkataraman@axa.com)  
[mikael.malaganne@axa.com](mailto:mikael.malaganne@axa.com)  
[remi.dousteyssier@axa.com](mailto:remi.dousteyssier@axa.com)  
[anna.alemaskina@axa.com](mailto:anna.alemaskina@axa.com)  
[michael.safi@axa.com](mailto:michael.safi@axa.com)  
[abhishek.sharma@axa.com](mailto:abhishek.sharma@axa.com)  
[pamela.vallon@axa.com](mailto:pamela.vallon@axa.com)

**Relations actionnaires individuels :** +33.1.40.75.48.43

**Relations presse :** +33.1.40.75.46.74

[julien.parot@axa.com](mailto:julien.parot@axa.com)  
[alexiana.cirier@axa.com](mailto:alexiana.cirier@axa.com)  
[baptiste.denis@axa.com](mailto:baptiste.denis@axa.com)

**Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](http://axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

**Notations sociétales du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques](http://axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques)

### AVERTISSEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LES PRÉVISIONS ET ESTIMATIONS PRÉLIMINAIRES RELATIVES AUX NORMES IFRS 17/9

Les états financiers audités d'AXA pour l'exercice 2022, établis conformément à la norme IFRS 4, seront publiés en mars 2023 avec le Document d'Enregistrement Universel 2022. Le 1er janvier 2023, la norme IFRS 4 sera remplacée par la norme IFRS 17, une nouvelle norme comptable applicable aux contrats de (ré)assurance qui entraînera des changements comptables significatifs, qui impacteront le compte de résultat consolidé et le bilan consolidé d'AXA. À compter du 1er janvier 2023, AXA appliquera également la norme IFRS 9 relative à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers et de certains contrats. Pendant une phase initiale de mise en œuvre des normes IFRS 17/9 pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2022, AXA préparera des informations financières clés non auditées conformément aux normes IFRS 17/9 au titre du premier semestre 2022 et au titre de l'ensemble de l'exercice comptable 2022, y compris des estimations pour certains indicateurs financiers clés établis conformément aux normes IFRS 17/9 inclus ou mentionnés dans le communiqué de presse ou la présentation qui y est associée.

Les estimations, prévisions et évaluations d'AXA relatives aux normes IFRS 17/9 indiquées dans ce communiqué de presse et la présentation qui y est associée sont par nature préliminaires et susceptibles d'être modifiées dans le cadre de la mise en œuvre intégrale des normes IFRS 17/9 dans le reporting financier du Groupe (la « Mise en œuvre des normes IFRS 17/9 ») jusqu'en 2023. Ce communiqué de presse et la présentation qui y est associée reflète les estimations, les prévisions et les évaluations du Groupe concernant l'impact de la Mise en œuvre des normes IFRS 17/9 à la date du présent document exclusivement. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces estimations, prévisions et évaluations, qui sont complétées, dans leur intégralité, par les paragraphes ci-dessous relatifs aux déclarations prospectives. En outre, les investisseurs doivent noter qu'aucune information relative aux normes IFRS 17/9 indiquée dans ce communiqué de presse et la présentation qui y est associée n'a été auditée ou soumise à un examen limité par les commissaires aux comptes d'AXA. De plus, la mise en œuvre des normes IFRS 17/9 implique qu'un jugement comptable et des choix entre des approches comptables alternatives aient été réalisés. Bien que cette présentation reflète l'évaluation et les prévisions actuelles d'AXA concernant ces jugements et choix, il est possible que, dans le cadre de l'adaptation progressive du Groupe et du secteur aux normes IFRS 17/9, le Groupe puisse déterminer que des ajustements à ces jugements et choix initiaux soient nécessaires. Il ne peut être garanti que ces jugements et choix et, plus largement, les impacts définitifs de la mise en œuvre des normes IFRS 17/9 sur la présentation par AXA de ses activités, de ses résultats ou de sa situation financière ne différeront pas matériellement des informations indiquées à titre illustratif dans ce communiqué de presse et la présentation qui y est associée.

Pour les besoins de ce communiqué de presse et la présentation qui y est associée, les termes « en transition » ou « de transition » font référence à des déclarations prospectives relatives aux informations du bilan d'ouverture du Groupe prévu au 1er janvier 2022, telles que calculées selon les normes IFRS 17/9. Le terme « post-transition » ou des termes similaires font référence à des déclarations prospectives relatives à l'information financière du Groupe à partir du 1er janvier 2023, c'est-à-dire à son information financière dans le cours normal de ses activités établie conformément aux normes IFRS 17/9 après l'entrée en vigueur des normes IFRS 17 et IFRS 9 le 1er janvier 2023. Toute information (financière ou autre) relative à l'un des termes qui précèdent doit être comprise exclusivement comme constituant des estimations ou évaluations du Groupe à la date du présent document et, comme pour les autres informations indiquées à titre illustratif dans ce communiqué de presse et la présentation qui y est associée, est susceptible d'être modifiée et complétée, dans son intégralité, par la section ci-dessous.



**INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES ET A L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)**

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Partie 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et « Évènements significatifs – Facteurs de risques » dans le Rapport Financier Semestriel du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (« le Rapport Financier Semestriel »).

En outre, le présent communiqué de presse fait référence à des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures), ou indicateurs alternatifs de performance (« IAPs »), utilisés par la Direction pour analyser les tendances opérationnelles, la performance financière et la situation financière d'AXA et fournir aux investisseurs des informations complémentaires que la Direction juge utiles et pertinentes en ce qui concerne les résultats d'AXA. De manière générale, ces indicateurs ne renvoient pas à des définitions standardisées et ne peuvent par conséquent être comparés à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En conséquence, aucun de ces indicateurs ne doit être pris en compte isolément ou en remplacement des comptes consolidés du Groupe et des notes y afférentes établis conformément aux normes IFRS. Le résultat opérationnel, la rentabilité opérationnelle des capitaux propres (« RoE opérationnel »), le résultat opérationnel par action, sont des IAPs au regard des orientations de l'ESMA et de la position de l'AMF publiées en 2015. Le rapprochement de l'IAP résultat opérationnel avec le poste des états financiers de la période correspondante, ou de son sous-total ou du total le plus proche, est présenté dans les tableaux figurant à la page 16 du Rapport Financier Semestriel. Le rapprochement des IAPs ROE opérationnel et résultat opérationnel par action avec les états financiers consolidés figure dans le tableau en page 22 du Rapport Financier Semestriel. Pour plus d'information sur les soldes intermédiaires de gestion financiers utilisés dans le présent rapport, y compris ceux mentionnés ci-dessus, veuillez-vous reporter au glossaire figurant aux pages 56 à 63 du Rapport Financier Semestriel.